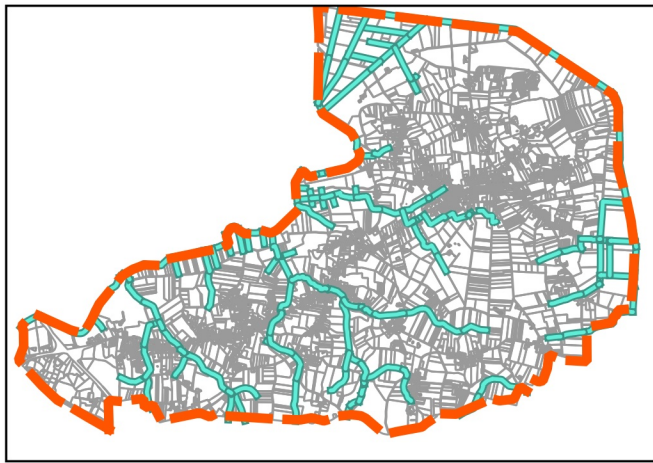


ETUDE DE ZONAGE D'ASSINISSEMENT DES
EAUX PLUVIALES
PLAN DE ZONAGE PLUVIAL
2 : Vue d'ensemble sur la commune

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Cimoyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (Ci ci-dessous) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (Ci ci-dessous) et où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales



- Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter**
Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zone AU, A et N
- Cl global = 20%
- Cl max = 36%
- Cl max = 45%
- Cl max = 47%
- Cl max = 50%
- Cl max = 70%
- Cl max = 90%
- Cl max = 95%

Eléments complémentaires

Cours d'eau

Zones humides

Plan d'eau

Réseau EP existant

Canalisation béton

Canalisation PVC

Canalisation PEHD

Rossé

Conduite rectangulaire

Caniveau

Bassin de rétention existant

Point exutoire

Modification à prévoir

Déconnexion

Zone de rétention à créer

Surface deservie

Modification sur le réseau :

Conduite à modifier

Fosse à regrotter

Fosse à regrotter

Echelle : 1:7 500

REALISATION : Mai 2015
ETUDE HYDRAULIQUE - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL



EF Etudes
4 rue Saint
Benoît
44400 SAINTE ANNE SUR BRIVET
Tél : 02 51 70 87 50
Fax : 02 51 70 82 50
www.ef-etudes.fr

